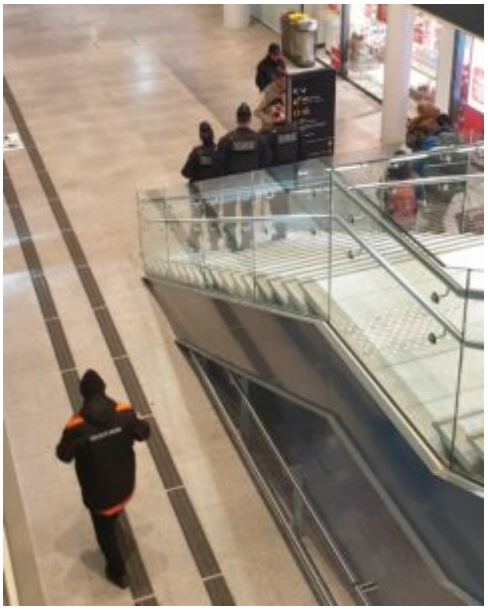
Paris (75) : après la fronde des CRS, 400 à 500 policiers campent devant Beauvau pour réclamer une prime de risque de 35 %

18/11/2026 à 13h20



18 novembre 2026 – Après la fronde des CRS, Alliance manifeste devant Beauvau

Entre 400 et 500 policiers ont défilé mercredi matin depuis le rond-point des Champs-Élysées jusqu'au ministère de l'Intérieur, à Paris, à l'appel du syndicat Alliance. Des tentes ont été déployées place Beauvau, les représentants syndicaux disant envisager de rester sur place pour obtenir une revalorisation de leur indemnité de sujétion spéciale (ISSP), actuellement de 28,5 %, à 35 %.

Une délégation d’Alliance a été reçue à midi par le ministre Laurent Nuñez. Selon le ministère, celui-ci s’est engagé à signer une lettre proposant un nouveau protocole de revalorisation. Aucun accord définitif n’est annoncé à ce stade. Cette mobilisation intervient au lendemain de l’indisponibilité déclarée de près d’un millier de CRS, selon les syndicats et des décomptes de presse.

Sources : Le Parisien, 18 novembre 2026 ; La Dépêche du Midi, 18 novembre 2026. Vidéo du cortège (Le Figaro).

Image à la une : CRS photographiés à Lyon-Part-Dieu en janvier 2026, TCY / Wikimedia Commons (CC BY-SA 4.0), photographie d’archive.

Près d’un millier de CRS n’ont pas pris leur service mardi 17 novembre 2026, au cours d’une journée de mobilisation dans la fonction publique, selon les comptages effectués par *Le Monde* à partir de données syndicales.

Presque **30 des 63 compagnies** seraient concernées, sur quelque 13 000 CRS en France. Les policiers se sont rendus chez un médecin, une forme de protestation utilisée dans un corps qui n’a pas le droit de grève. Le ministère de l’Intérieur n’a pas confirmé les chiffres avancés.

Les syndicats évoquent la fatigue des personnels après près de deux mois de mobilisations, de blocus et de violences, et réclament des réponses au ministre Laurent Nuñez.

Source : Le Monde, 17 novembre 2026.

Photo d’illustration : CRS à Lyon-Part-Dieu, janvier 2026, TCY / Wikimedia Commons, CC BY-SA 4.0.